



Recommandation 2002 (2012)¹

Version finale

La jeune génération sacrifiée: répercussions sociales, économiques et politiques de la crise financière

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire, se référant à sa [Résolution 1885 \(2012\)](#) sur la jeune génération sacrifiée: répercussions sociales, économiques et politiques de la crise financière, demande au Comité des Ministres de porter cette résolution à l'attention des Etats membres, en particulier à l'occasion de la 9e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, 23-25 septembre 2012) et du Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 5-11 octobre 2012), y compris l'Assemblée des jeunes (5-7 octobre 2012), et de promouvoir sa mise en œuvre.
2. De plus, l'Assemblée demande au Comité des Ministres d'aider les Etats membres à moderniser leurs systèmes juridiques et institutionnels dans la mesure où ils ont trait aux politiques de jeunesse, en vue d'améliorer la coopération européenne et l'efficacité des dispositifs pour favoriser l'accès des jeunes aux opportunités et aux droits socio-économiques inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme (STE no 5) et dans la Charte sociale européenne révisée (STE no 163).
3. L'Assemblée recommande également au Comité des Ministres:
 - 3.1. d'accélérer l'examen du projet de recommandation aux Etats membres sur l'accès aux droits sociaux pour les jeunes de quartiers défavorisés, en vue de son adoption et de sa présentation aux ministres responsables de la jeunesse pendant leur conférence à Saint-Pétersbourg;
 - 3.2. d'examiner à nouveau la proposition de rédiger une convention-cadre européenne relative aux droits des jeunes, comme le proposent l'Assemblée, dans sa [Recommandation 1978 \(2011\)](#) «Vers une convention-cadre européenne relative aux droits des jeunes», ainsi que les diverses organisations de jeunesse européennes;
 - 3.3. d'associer étroitement le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe à la promotion des politiques axées sur la jeunesse et des mesures de renforcement des capacités, en particulier dans le cadre de la Politique de voisinage du Conseil de l'Europe dans les pays situés au sud et à l'est de la Méditerranée;
 - 3.4. d'exhorter le secteur de la jeunesse et le Service de la cohésion sociale et de la diversité à préparer des propositions de nouveaux projets menés conjointement avec l'Union européenne en vue d'améliorer l'accès des jeunes aux droits sociaux, économiques et politiques.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 juin 2012 (21e et 22e séances) (voir [Doc. 12951](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, rapporteur: M. Volonté; et [Doc. 12974](#), avis de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteur: M. Jakič). Texte adopté par l'Assemblée le 26 juin 2012 (22e séance).

